



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



**ETABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVES SOUS CONTRAT
ACADEMIE DE STRASBOURG**

**NOTICE D'UTILISATION POUR L'INSCRIPTION
PAR INTERNET AUX B.T.S.**

Procédure à suivre :

Rectorat

Direction
des examens et concours

Bureau BTS

Affaire suivie par :
Murielle MATTES
Estelle KLEIN
Céline PENNER
Lily REISS

Téléphone : 03 88 23 38 06
03 88 23 38 22
03 88 23 38 18
03 88 23 38 26

Télécopie : 03 88 23 38 02
Courriel :

Ce.Examens-Concours@ac-strasbourg.fr

6, rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

➤ **1^{ère} inscription à l'examen :**

1) Inscription sans numéro INE :

Cocher la case « vous inscrire » puis cliquer sur « suite » pour démarrer la pré-inscription. Sur l'écran suivant, ne rien saisir et cliquer directement sur « suite ».

2) Inscription avec le numéro INE :

ce numéro permettra la pré-inscription directe de l'état civil des candidats scolarisés.

Cocher la case « vous inscrire » puis « suite ». Sur l'écran suivant, saisir le numéro INE ainsi que la date de naissance et cliquer sur « suite ».

➤ **Cas des candidats redoublants :**

Cocher la case « vous inscrire » puis cliquer sur « suite » pour démarrer la pré-inscription. Sur l'écran suivant, saisir le numéro de candidat figurant sur le relevé de notes de la session 2017 ainsi que la date de naissance et cliquer sur « suite ».

Le Service de pré-inscriptions est ouvert à compter du **17 OCTOBRE 2017 à 15 heures** et sera clos le **14 NOVEMBRE 2017 à 17 heures** de façon impérative et irrévocable.

Lors de cette inscription par Internet un numéro vous est attribué. Il est important de le noter car il vous permet, jusqu'à la date de la clôture, d'accéder directement à votre dossier afin de le consulter ou d'y apporter d'éventuelles modifications (ex. : choix des langues, bénéfice de notes).

Le Chef d'Etablissement éditera les confirmations d'inscription de ses élèves ainsi que la liste des candidats pré-inscrits par spécialité (le numéro figurant sur la confirmation doit être le même que celui figurant sur la liste), **impérativement avant le 14 novembre 2017, date de clôture des inscriptions (les services en ligne ne seront plus accessibles après cette date).**

Il conviendra de faire signer le candidat et de retourner ces confirmations complétées au Rectorat de l'Académie de Strasbourg - Direction Examens et Concours – 1^{er} Bureau - pour le **20 NOVEMBRE 2017 AU PLUS TARD**, accompagnées des pièces suivantes :

- photocopie lisible de la carte nationale d'identité, du passeport ou du livret de famille
- attestation de scolarité dûment remplie par le chef d'Etablissement (modèle joint)
- photocopie lisible du certificat APD ou JDC pour tous les candidats nés à partir de 1993
- photocopie du relevé de notes ou du diplôme du baccalauréat, ou autre diplôme de niveau IV
- candidats scolaires : photocopie des certificats de stage exigés par la réglementation
- candidats en apprentissage : certificat de travail ou copie du contrat d'apprentissage homologué
- candidat en alternance : certificat de travail

- photocopie des relevés de notes des sessions précédentes pour les candidats ajournés.

- planning des séquences de cours en organisme de formation (sur les deux ans de préparation) pour les candidats en alternance.

N.B. : Les notifications d'inscriptions même accompagnées des pièces justificatives, parvenues au Rectorat au-delà du **20 NOVEMBRE 2017**, seront rejetées et annuleront de fait l'inscription au Brevet de Technicien Supérieur.

Remarques Importantes :

- Toute absence à une épreuve obligatoire implique que le candidat ne peut se voir délivrer le diplôme.
Pour rappel : pour les épreuves facultatives, les notes obtenues ne sont prises en compte que pour une part excédant la note de 10 sur 20.

- Concernant les BTS rénovés récemment comprenant des **épreuves en CCF** :

Un candidat redoublant qui souhaite garder le bénéfice d'une épreuve - obtenue à une session précédente ne doit en aucun cas passer cette épreuve en CCF à la présente session avec les autres élèves (si cette épreuve se déroule désormais en CCF).

- Tous les candidats souhaitant faire une demande d'aménagement d'épreuves **DOIVENT IMPERATIVEMENT** cocher la mention **HANDICAP** lors de l'inscription. Cette indication ne figurera en aucun cas sur le diplôme ni sur le relevé de notes du candidat.

La demande d'aménagement d'épreuves devra être faite avant le 14 novembre 2017

(cf site www.ac-strasbourg.fr)

Nos services sont à votre disposition pour toute information complémentaire aux numéros suivants :

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR :

Céline PENNER	03 88 23 38 18
Estelle KLEIN	03 88 23 38 22
Murielle MATTES	03 88 23 38 06
Lily REISS	03 88 23 38 26

Vous avez des difficultés (techniques) de connexions à l'application ou des problèmes avec le navigateur, contactez le numéro d'assistance :

0 810 000 891 (coût d'une communication locale) de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi

ou par mail : assistance@ac-strasbourg.fr

P.J. : Attestation de scolarité à dupliquer par vos soins et à joindre à chaque confirmation